

Département de Seine-et-Marne (77)

Commune de Trilbardou

PLAN LOCAL D'URBANISME



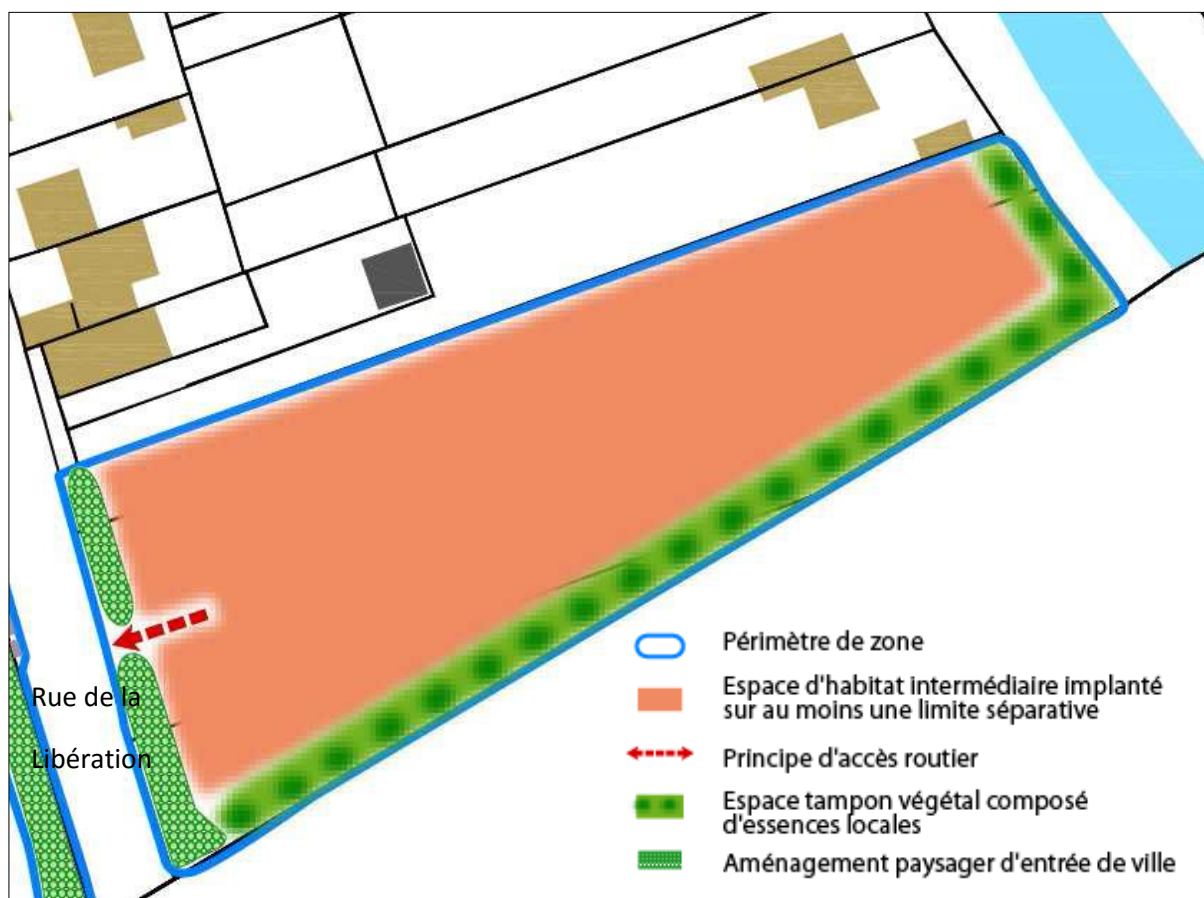
**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil Municipal en date du :

23 Février 2016

OAP n°1 « Entrée de ville »



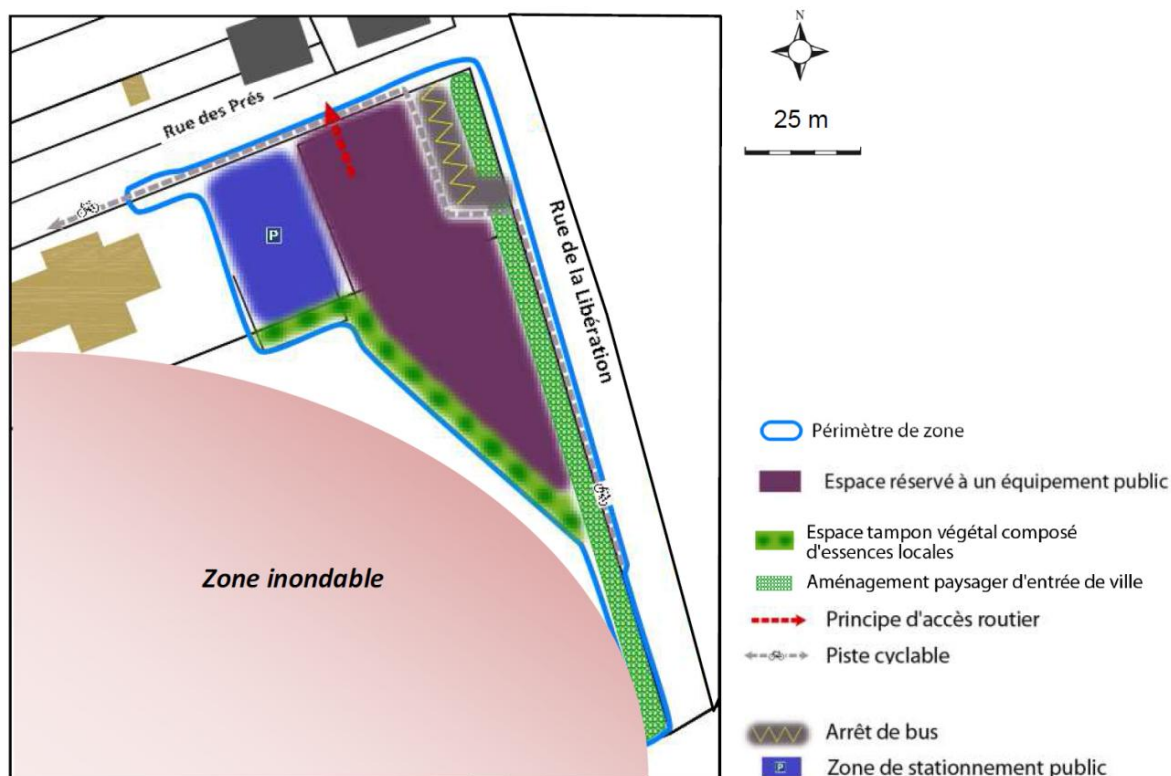
Cette OAP présente une situation particulière puisqu'elle se situe en limite communale Sud.

Le secteur « Entrée de ville » a vocation à accueillir de l'habitat de type intermédiaire (R+C). Le bâti doit être implanté sur au moins une limite séparative. Le périmètre devra comporter une densité moyenne de 16 logts / ha (environ 8 logements).

L'interface entre le secteur d'étude et la zone agricole sera traitée avec un espace tampon planté d'arbres de taille moyenne et d'essences locales afin de ne pas créer une limite nette et visible entre le futur aménagement et l'espace rural.

Il sera également nécessaire de porter une attention particulière à l'aménagement de l'entrée Sud de la commune. Ainsi, une bande végétale d'essence locale sera aménagée de chaque côté de la rue de la Libération. Cet aménagement permettra de redonner une identité rurale à l'entrée Sud de la commune.

OAP n°2 « Les Prés »



Le secteur des « Prés » présente la situation particulière d'être en entrée de ville.

Ce secteur a vocation à accueillir un équipement communal (annexe mairie ou école) dans le prolongement des équipements communaux déjà présents sur cette zone (salle polyvalente et aire de jeux). Le périmètre dédié à l'équipement est limité au Sud-Ouest par la zone inondable.

L'équipement remplacerait ou viendrait en complément de l'actuel terrain de tennis.

L'interface entre le secteur d'étude et la zone agricole sera traitée avec un espace tampon planté d'arbres de taille moyenne et d'essences locales afin de ne pas créer une limite nette et visible entre le futur aménagement et l'espace rural.

Il sera également nécessaire de porter une attention particulière à l'aménagement de l'entrée Sud de la commune. Ainsi, une bande végétale d'essence locale sera aménagée de chaque côté de la rue de la Libération. Cet aménagement permettra de redonner une identité rurale à l'entrée Sud de la commune.

La piste cyclable, actuellement en projet, se connectera directement au futur réaménagement de la rue des Prés. Cette liaison douce (voie pour piétons et cycles) sera prolongée par l'aménageur le long de la rue de la Libération. L'arrêt de bus sera conservé à son emplacement actuel tandis que le stationnement public existant sera réaménagé. L'accès au futur équipement se fera par la rue des Prés.